

COMMUNE DE LACHAPELLE AUX POTS

Tableau récapitulatif des indemnités des élus Communaux (Annexé à la délibération 2026_D018)

Population totale 2026 : 1541 habitants, strate démographique de 1 000 à 3 499 habitants
Indice brut maximal mensuel au 1er janvier 2026 : 4 110,52 €

1. Montant de l'enveloppe globale maximale autorisée

Indemnité maximale du Maire + total des indemnités maximales (sur la base de leur nombre maximal théorique soit 5) des adjoints au Maire :

$2\,289,56\text{ €} + (5 \times 878,83\text{ €}) = 6\,683,71\text{ €}$

Indemnités allouées Fonction de l' élu	Prénom et NOM de l' élu bénéficiaire	% de l' indice 1027	Montant mensuel brut en €
Maire	Alain MAGNOUX	55,70	2 289,56 €
1 ^{er} Adjoint	Paulette GRUET	21,38	878,83 €
2 ^{ème} Adjoint	Didier MEULINS	21,38	878,83 €
3 ^{ème} Adjoint	Anne ELIE-DESPREZ	21,38	878,83 €
		Total	4 926,05 €

Le Maire Alain MAGNOUX

